



LOGEMENT

Le logement des jeunes

Le Département de la Vienne peut apporter des réponses à la diversité des difficultés rencontrées par les jeunes en matière de logement afin de les aider dans leur parcours résidentiel et participer à leur autonomie sociale.



L'objectif du Département de la Vienne est d'apporter des réponses aux différents publics jeunes, à la mobilité provoquée par l'emploi et la formation en particulier pour les étudiants et les apprentis, à la décohabitation, aux ruptures sociales pour des jeunes en difficulté ou encore de prendre en compte la question spécifique du logement des saisonniers. Pour cela, le Département aborde, via deux dispositifs, ces problématiques avec à la clef des réponses adaptées.

1/ Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2023/2028

Le public jeune ne constitue pas à lui seul une catégorie de public prioritaire du Plan, mais fait l'objet de toutes les attentions pour l'ensemble des acteurs mobilisés sur l'accès à l'hébergement et au logement notamment lorsqu'il rencontre des difficultés d'ordre financier ou liées aux conditions d'existence.

2/ Le Schéma Départemental de l'Habitat 2023/2028

Le Département se positionne également sous l'angle de l'investissement. L'objectif de cette orientation est de mettre en œuvre une gamme diversifiée de réponses aux demandes spécifiques des publics jeunes en synergie avec les orientations du PDALHPD :

- Dans les secteurs en déficit, l'objectif est d'accroître les solutions en hébergements ou en logements adaptés aux situations particulières des jeunes ([fiche action 18](#))
- Le soutien à l'accession à la propriété fait également partie des actions en faveur du logement jeune public ([fiche action 19](#))



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319

86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00